



Je doit vendre mon commerce...

Par **am costa**, le **16/06/2008** à **22:16**

je suis propriétaire des murs de mon commerce et j'aimerais savoir sous quelle forme je peux vendre le fonds avec un bail 3-6-9 avec un droit au bail je demande un droit d'entrée de 55000€ et un loyer mensuel de 1800€ que va-t-il me falloir payer comme taxes ou impôts le locataire ne reprendra pas ma clientèle ni mon stock il exercera un autre commerce actuellement magasin de chaussures pourriez-vous avoir la gentillesse de me renseigner au plus vite je vous prie d'avance merci.

Par **reno_8**, le **18/06/2008** à **21:10**

Les impôts différents, d'abord, la cession de votre fond de commerce et droit au bail entraînera sûrement l'arrêt de votre entreprise.

Vous paierez un impôt sur la PV de cession du fond, donc tout dépend de la valeur d'achat du fond et du reste de vos bénéfices de votre entreprise.

Il y aura également les droits d'enregistrement d'environ 4,5 % sur la cession.

Ensuite tout dépend si vous créez une autre entreprise et que les loyers seront dans le bénéfice de cette entreprise ou si vous déclarerez les loyers à titre perso dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Vos questions et l'environnement est trop vague pour vous apporter une réponse précise, demandez plutôt conseil à votre expert comptable